

Charte de l'Inclusion et de l'Égalité des Chances

Préambule

Notre centre de formation professionnelle et de bilans de compétences s'engage pleinement à promouvoir l'inclusion, la diversité et l'égalité des droits et des chances, en particulier pour les personnes en situation de handicap.

Cette charte traduit nos valeurs et nos engagements concrets en faveur d'un environnement de formation respectueux, accessible et équitable pour tous.

1. Principe d'égalité et de non-discrimination

Nous nous engageons à garantir l'égalité d'accès à nos prestations pour tous les apprenants, sans distinction d'origine, de genre, d'âge, de situation de handicap, de religion, d'orientation sexuelle ou de situation sociale. Aucune discrimination ne sera tolérée dans nos processus de recrutement, d'accompagnement ou d'évaluation.

2. Accessibilité de nos formations

Nous adaptons systématiquement nos modalités pédagogiques et logistiques pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Cela peut inclure :

- L'adaptation des supports de formation (formats numériques accessibles, lecture facilitée, etc.)
- La mise à disposition d'outils compensatoires
- L'organisation de sessions individualisées si nécessaire
- La mobilisation de partenaires spécialisés si besoin (AGEFIPH, Cap emploi, etc.)

Un référent handicap est identifié au sein de notre structure afin d'assurer un accompagnement personnalisé, de la demande jusqu'à la fin du parcours.

3. Sensibilisation de notre équipe

Notre équipe pédagogique et administrative est régulièrement sensibilisée aux enjeux de l'inclusion, notamment à travers :

- des sessions de formation sur l'accueil des personnes en situation de handicap
- une veille constante sur les innovations pédagogiques et technologiques inclusives
- la diffusion de bonnes pratiques internes

4. Dialogue et co-construction

Nous favorisons une approche participative : chaque apprenant est invité à exprimer ses besoins spécifiques dès l'entrée en formation, dans un cadre bienveillant et confidentiel. Les aménagements proposés sont construits en concertation avec la personne concernée.

5. Évaluation et amélioration continue

Nous intégrons des indicateurs d'inclusion dans nos évaluations qualité. Les retours des apprenants et des partenaires sont systématiquement analysés afin d'améliorer l'accessibilité et l'inclusivité de nos offres.

6. Responsabilité partagée

L'inclusion est l'affaire de tous. À ce titre, nous attendons de chaque apprenant, intervenant ou partenaire qu'il respecte les valeurs de cette charte et contribue activement à créer un environnement d'apprentissage respectueux et ouvert à la diversité.

Fait à Narbonne, le 30/06/2025

Signature :

Lucie SPINELLI (gérante)